

**CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 23 novembre 2021**

Objet : Renouvellement de la convention avec la Direction générale des finances publiques (DGFIP) pour l'accès à la Banque d'information sur le personnel des collectivités territoriales (BIP)

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le mardi 23 novembre deux mil vingt et un à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 16 novembre 2021, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérard à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

Etaient présents : Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Sabrina ASSAYAG, Madame Jacqueline BELHOMME, Monsieur Fernand BERSON, Monsieur Jean-Luc CAEDDU, Monsieur Patrick De La MARQUE, Madame Catherine DESPRES, Monsieur Bernard FOISY, Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Philippe LAURENT, Monsieur Anthony MANGIN,

Avaient donné procuration : Monsieur Pierre-Olivier CAREL à Madame Sabrina ASSAYAG, Madame Christine CERRIGONE à Monsieur Philippe LAUNAY, Madame Marie CHAVANON à Monsieur Fernand BERSON, Monsieur Yves COSCAS à Madame Jacqueline BELHOMME, Madame Séverine MAROUN à Monsieur Anthony MANGIN, Madame Aurore THIROUX à Monsieur Patrick De la MARQUE, Monsieur Julien WEIL à Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Etaient absents et excusés : Madame Nadège AZZAZ, Monsieur Belaïde BEDREDDINE, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN, Madame Julie FOURNIER, Madame Rahnia HAMA, Madame Françoise KERN, Monsieur Laurent LAFON, Monsieur Frédéric MOLOSSI, Monsieur Igor SEMO.

Assistaient également à la réunion : M. Xavier BASTARD, directeur général par intérim, directeur général adjoint, Monsieur Benoît HAUDIER, directeur général adjoint emploi, concours santé et action sociale, Mme Diana DEVY, directrice des ressources humaines et assistance GRH aux collectivités, M. Laurent SALLET, Secrétaire général, M. Marc JOINOVICI, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.



Objet : Renouvellement de la convention avec la Direction générale des finances publiques (DGFIP) pour l'accès à la Banque d'information sur le personnel des collectivités territoriales (BIP)

Le Conseil d'administration,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le code de la propriété intellectuelle et notamment ses articles L.113-2, L.113-5, L122-4 et L.122-5 ainsi que les articles L.341-1 à L.342-4,

Vu la délibération n° 2003.58 du 24 novembre 2003 approuvant la convention pour l'accès à BIP (Banque d'information sur le personnel des collectivités territoriales) sur internet souscrite par la Direction générale de la comptabilité publique (DGCP),

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 créant au sein du ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique une direction générale des finances publiques (DGFIP) par la fusion de la direction générale des impôts et de la direction générale de la comptabilité publique,

Vu la délibération n° 2008.76 du 13 octobre 2008 approuvant les termes d'un avenant visant à prendre en compte le changement de dénomination de la DGCP en DGFIP d'une part, et modifiant les conditions financières initiales d'autre part,

Vu la délibération n° 2011.42 du 20 juin 2011 approuvant les termes d'un avenant modifiant les conditions financières,


Vu la délibération n°2016-56 du 26 septembre 2016 approuvant les termes d'un avenant modifiant les conditions financières,

Vu la délibération n°2018-55 du 25 septembre 2018 approuvant les termes d'un avenant modifiant les conditions financières.

Considérant d'une part que la convention pour l'accès à BIP souscrite par la Direction générale des finances publiques arrive à échéance et que la DGFIP souhaite maintenir son accès à BIP, ainsi que celui de ses services centraux, les trésoreries générales et les recettes des finances,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, la convention ci-annexée pour l'accès à (BIP) avec la Direction générale des finances publiques (DGFIP), d'une durée de 5 ans, du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026, pour un montant annuel de 1050 euros.

 Président,
Jacques Alain BENISTI
Maire de Villiers-sur-Marne